



## **COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 14 AVRIL 2016 (1ère convocation) et DU 25 AVRIL 2016 (2nde convocation pour les points rejetés à l'unanimité en 1ère convocation)**

**Assistaient au CTL du 14/04 pour FO-DGFIP : BARBIER Thierry ; GARNIER Olivier**

1) Pour avis

– A- ADAPTATION DES STRUCTURES ET DU RESEAU

1- restructuration du réseau des SPF et de l'Enregistrement

A l'heure actuelle, le dit réseau est constitué de 3 Services de Publicité Foncière situés à Bressuire, Niort et Parthenay, et de 2 Pôles Enregistrement dépendant du SIP-SIE de Bressuire et du SIE de Niort. La cible, au 01/09/2017, est de regrouper à effectifs constants sur Niort et dans les mêmes locaux les 3 SPF, dont l'un, celui de Niort, aura absorbé les 2 Pôles Enregistrement. Chacun conservera sa compétence territoriale, ans un premier temps. Profitant d'un effet d'aubaine, le SPF de Bressuire sera transféré administrativement au 01/09/2016, en raison d'une promotion, ce poste étant gelé jusqu'au déménagement physique du service, de deux départs en retraite certains et d'un départ en retraite potentiel (et pas certain comme annoncé en CTL, l'agent concerné ne s'étant pas encore déterminé). Dès que les applications informatiques le permettront, ces 2 SPF et ce SPF-E fusionneront en un seul SPF-E départemental (horizon 2018).

Vote unanime "contre"

2- restructuration du réseau des SIE

A l'heure actuelle, le réseau est constitué d'1 SIE (Niort) et de 5 SIP-SIE (Bressuire, Melle, Parthenay, Saint Maixent, Thouars). La cible, au 01/01/2017 est de démenteler les SIP-SIE de Bressuire, Saint Maixent et Thouars pour "créer" d'un côté des SIP et de l'autre côté des SIE, et de transférer les SIE de Saint Maixent et de Thouars respectivement vers les SIE de Niort et de Bressuire (à effectifs quasi-constants). Le département compterait donc désormais 2 SIE (Bressuire et Niort), et 2 SIP-SIE (Melle et Parthenay), la situation de ces derniers devant être revue d'ici 2 à 3 ans...! Promesse lourde de menaces!

Vote unanime "contre"

3- rapprochement SIP/CDIF, PTGC et PELP

A l'heure actuelle, la DDFiP 79 compte 2 Centres Des Impôts Fonciers (Bressuire et Niort, ce dernier gérant les zones de Melle et de Saint Maixent), et un Bureau ANTenne (Parthenay, dépendant organiquement du CDIF de Bressuire) ; chacun de ces sites dispose

de géomètre(s), mais seul le CDIF de Niort dispose d'un "service" d'Evaluation des Locaux Professionnels. La cible au 01/09/2017 est le démantèlement des CDIF et BANT en vue de "terminer" le rapprochement "CDI-CDIF" débuté avant la fusion DGI-DGCP, par la création d'un "secteur foncier" au sein des SIP de Bressuire et Niort (on assistera donc sur Niort à une "respécialisation" d'une équipe foncière, à l'heure actuelle mais pour la zone de Niort seulement, "fondue" au sein des secteurs d'assiette), et d'un "secteur foncier" au sein du SIP-SIE de Parthenay. On notera donc que les SIP de Saint Maixent et de Thouars, et le SIP-SIE de Melle n'ont pas le droit, eux, à un "secteur foncier"... Que faut-il en conclure...?

En parallèle, un Pôle Topographique de Gestion Cadastrale, regroupant aussi les géomètres, sera créé à Niort, et implanté sur les sites de Bressuire (3 géomètres) et Niort, ainsi qu'un Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels, reprenant les missions du "service" actuellement dépendant du CDIF de Niort, localisé à Niort.

FO-DGFiP 79 a voté "contre"

Nota Bene : contrairement à ce qui a été affirmé au cours de la "tournée des popotes" à Bressuire le 25 avril au matin, LES organisations syndicales ne se sont pas abstenues : DES organisations syndicales se sont abstenues...! De plus, quand bien même LES organisations syndicales se seraient abstenues, cela ne signifierait pas qu'elles approuvent la proposition! Lorsque FO-DGFiP 79 approuve une proposition ou un projet, ses représentants votent "POUR" (certes, ça n'arrive pas souvent... Mais, c'est peut-être lié à ce que la Direction propose, non?) ! LE FAIT DE NE PAS VOTER "CONTRE" NE SIGNIFIE PAS VOTER "POUR"

4- transfert du recouvrement de l'impôt

Le recouvrement de l'impôt actuellement assuré par certaines trésoreries sera transféré au 01/01/2017 dans les SIP dans le ressort desquels ces trésoreries se trouvent :

- Prahecq et Beauvoir s/ Niort vers le SIP de Niort
- Brioux s/ Boutonne, Celles s/ Belle et Sauzé-Vaussais vers le SIP-SIE de Melle
- La Crèche vers le SIP de Saint Maixent
- Airvault vers le SIP-SIE de Parthenay

Un seul emploi est transféré de la trésorerie de Sauzé-Vaussais vers le SIP-SIE de Melle

Devant l'étonnement suscité par le choix des trésoreries perdant cette mission, ainsi que par le fait que seules certaines trésoreries perdent cette mission, le DDFiP a répondu que ces trésoreries en avaient fait la demande, et que de toutes façons, les capacités de la Direction étaient insuffisantes pour pouvoir tout faire en même temps.

FO-DGFiP 79 a voté "contre"

#### – B- TRANSFERTS D'EMPLOIS AU TAGERFiP

Un emploi C administratif de la TPNS, actuellement non pourvu est supprimé ; un emploi C technique est créé à la Direction, au sein de l'équipe technique, de manière à accompagner le renforcement de la dite équipe, actuellement sous-calibrée par rapport aux missions qui lui sont dévolues (mises sous pli, affranchissement, transport de documents, entretien des espaces verts, travaux en régie etc...). Cet emploi pourrait être pourvu par un PACTE.

Vote unanime "pour"

- C- MODIFICATIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC (à compter du 02/05/2016)

1- Trésorerie de Mazières en Gâtine

La demande des agents, n'a pas été jointe aux documents ; il s'agit en fait d'une demande de la chef de poste, en accord avec ses agents, pour soulager ce service, en sous-effectifs. Il s'agit de passer de 19h30 d'ouverture au public à 16h, soit le minimum réglementaire prévu, toujours sur 4 jours.

2- Trésorerie de Beauvoir sur Niort

Il s'agit d'une demande du chef de service, pour passer d'un volume horaire déjà dérogatoire réparti sur 2 jours, à un volume horaire deux fois moins important sur une seule journée. Il s'agit de limiter l'épuisement des équipes, qui prend un tour inquiétant, devant le caractère ingérable de ce poste (maintenu ouvert contre vents et marées du fait de la seule volonté du maire!).

FO-DGFIP 79 s'est abstenu sur ce point (vote groupé) : si cette solution n'est qu'un cauthère sur une jambe de bois, avec laquelle FO-DGFIP 79 ne peut qu'être en désaccord, car l'origine du problème est la déflation constante des effectifs, nous nous devons de prendre en compte le mal-être et la souffrance des agents.

2) Pour information

1- l'intérim du SIP-SIE de Thouars sera pris, après le départ en retraite de la chef de services actuelle, par le trésorier de Thouars. L'intérim durera jusqu'au 31/12/2016.

2- un poste C sera gelé au SPF de Bressuire jusqu'au 31/12/2016, alors qu'un agent, en surnombre dans ce service suite à la suppression de son poste en 2014 souhaitait l'obtenir ; ce gel a été demandé par la DDFiP et obtenu afin de "faciliter" le transfert du service sur Niort, puisque c'est là que le poste sera "dégelé" sur Niort au 01/01/2017. En effet, cet agent, s'il avait obtenu le poste désormais gelé, aurait eu le choix de suivre son emploi, et donc de toucher la PRS, ou droit à la garantie de maintien sur sa commune d'affectation... Cet agent a vraiment l'impression, et il n'est pas le seul, de se faire léser, "léser avec un grand "B"!!! Et ce d'autant plus que, en attendant le transfert effectif du service, il lui est demandé de continuer à renforcer le SPF! Cela montre bien le mépris dans lequel les personnels sont tenus dans cette "adaptation des structures et du réseau"! Ce gel n'a pas été évoqué lors des groupes de travail sur les SPF, ni avec les agents ou l'encadrement du SPF de Bressuire!

FO-DGFIP 79 peut admettre que la Direction cherche des solutions à ses problèmes de sous-effectif, à ses problèmes de suppressions d'emplois récurrentes, et à ses budgets en berne ; FO-DGFIP 79 peut comprendre que la Direction propose des réorganisations, voire des suppressions (ce qui ne signifie pas qu'elle les valide) pour pallier les difficultés que l'Administration s'est elle-même créées, rappelons-le ; mais FO-DGFIP 79 ne peut accepter que les solutions de l'Administration ou de la DDFiP 79 deviennent les problèmes des agents!

3- il n'y aura pas d'élargissement des horaires d'ouverture au public pendant le "pic de charge" que représente la campagne déclarative IR ; on peut donc supposer qu'il n'y en aura désormais plus, quelle que soit la charge... Désintoxiquer le public de l'accueil... Encore et toujours plus!

4- le SIP-SIE de Bressuire devra tenir une permanence à Moncoutant tous les mercredis

pendant la campagne déclarative IR... Cette permanence a été accordée par la DDFiP 79 en échange de l'accord du sénateur-maire quant à la fermeture de la trésorerie que sa commune accueillait! Mais cette clause était restée discrète, sinon secrète, vis à vis des personnels et de l'encadrement du SIP-SIE (sans parler de l' "oubli" de l'évoquer lors du CTL dédié!) jusqu'à il y a quelques semaines!

Au-delà de cette "culture" du pseudo-secret, qui montre là encore le mépris dans lequel sont tenus les agents et leur encadrement, on peut se poser la question de la cohérence des décisions et solutions de la DDFiP 79 : soit il y a un besoin d'accueil reconnu à Moncoutant, il ne fallait pas fermer la trésorerie, soit il n'y en a pas, et il fallait refuser cette permanence (comme cela a été fait ultérieurement pour d'autres communes ayant accepté de voir fermer leur trésorerie!).

Un bilan sera tiré quant à la fréquentation, donc à l'utilité, de la permanence, qui décidera de sa reconduction les prochaines années.

5- une Direction de l'Immobilier de l'Etat devrait être créée, sur un modèle proche de celui de la Direction de la Législation Fiscale, qui reprendra à son compte les missions de France Domaine, dans le but d'en renforcer la professionnalisation dans les domaines de la gestion et de l'évaluation domaniale, de la connaissance de l'immobilier de l'Etat et de l'expertise. Bien que le pilotage doive se faire au niveau des nouvelles régions, un maillage territorial continuera d'exister. La DDFiP 79 tentera de conserver à la résidence de Niort des évaluateurs.

6- travaux avenue de Paris à Niort : l'idée est de reloger la TPNSA au sein de cet ensemble immobilier domanial ; le cabinet d'architecte mandaté pour trouver des solutions de "relogement" à tous les services a fait récemment ses propositions : il préconise de "recentrer" l'ensemble des Pôles "métier" rue Alsace-Lorraine, et de réorganiser l'immeuble avenue de Paris-rue de Strasbourg pour permettre ce relogement. Les réorganisations de services à venir (ASR 2017 s'étalant du 01/09/2016 au 01/09/2017 et impactant à la hausse les effectifs et les besoins en zones de classement et d'archives de plusieurs services etc...) cependant n'ont pas été prise en compte...

A cela s'ajoute les conséquences d'un nouveau décret signé récemment qui impose aux Administrations les normes de la RT 2012 lors des réaménagements ou travaux dans leurs biens immobiliers...

Tout cela fait que la réflexion sur une réinstallation sur un site unique des tous les services niortais de la DDFiP 79 (sauf la Trésorerie du CH-Sud Deux-Sèvres) fait encore plus sens, y compris éventuellement dans le cadre d'une construction (car eu égard à l'ancienneté des bâtiments actuels, leur mise aux normes, couplée aux travaux d'installation à proprement parler, aurait un coût sans doute très supérieur à celui de l'acquisition d'un terrain et à la construction d'un bâtiment neuf et adapté/fonctionnel).

### 3) questions diverses

1- suite à la demande de FO-DGFiP 79, un ordinateur portable va être mis à disposition de chaque OS représentative, ce qui évitera désormais d'imprimer les parfois très volumineux documents nécessaires aux différentes instances, permettant ainsi d'économiser des impressions coûteuses pour les services (car depuis bien longtemps la Direction "déportait" les coûts d'impression sur les services dans lesquels sont affectés les différents représentants), et coûteuses pour l'environnement. Cette dotation sera prise sur les stocks de portables jugés "obsolètes" de la DDFiP 79 : il s'agit donc de réutilisation, solution là encore bien plus écologique que de jeter ces appareils, quand bien même ils auraient été "recyclés" après.

2- la question de l'intérim de la trésorerie de Parthenay, malheureusement devenue encore plus prégnante depuis, a été évoquée par FO-DGFiP 79 : les agents et l'encadrement connaissent de fortes difficultés. Celles-ci ont depuis été encore aggravées la désignation d'un des deux adjoints de la trésorerie de Parthenay comme chef de poste intérimaire de la trésorerie de Mazières en Gâtine.

3- FO-DGFiP 79 a aussi évoqué le pilotage de la BCR locale par la DIRCOFI dès le 01/09/2016 (un protocole de fonctionnement est en cours d'élaboration, et sera mis en place ; il sera identique pour toutes les BCR au niveau de l'inter-région), et celui, éventuel, de la BDV locale (cela pourrait concerner les Directions monobrigades, mais le DDFiP y est opposé, et l'a indiqué à la Délégation, en raison tant des effectifs et des résultats de la BDV)

4- FO-DGFiP 79 a demandé des éclaircissements sur le transfert de la mission de contrôle de la redevance audiovisuelle au P-CE, à compter du 01/09/2016 : il ne s'agirait que de contrôler la redevance des professionnels, spécialement en mettant à profit des sorties (droits de communication etc) ou des contrôles fiscaux externes. Les contrôles "de listes" resteront l'apanage du service spécialisé installé à Toulouse.

Les points de l'ordre du jour soumis au vote et qui ont fait l'objet d'un vote "contre" unanime ont été présentés à nouveau lors de la deuxième convocation du CTL le 25/04/2016. L'Administration ayant choisi de ne rien modifier de ses projets (à tel point qu'aucun document de travail n'a été transmis aux OS pour cette convocation), FO-DGFiP 79 a décidé de boycotter cette convocation, n'ayant rien à ajouter au débat, et aucunement l'intention de changer son vote.